Association Selle Vous Plait vélo Pontarlier 16 rue Gambetta 25300 Pontarlier Svp25@gmx. com



A l'attention du commissaire enquêteur

Le 27 mars 2022

Objet: Enquête publique sur l'aménagement de la RN57 Portion de Pontarlier,

Courrier recommandé accusé-réception et copie email.

Monsieur,

L'Association Selle Vous Plait vélo Pontarlier (SVP) a été créée en décembre 2020 dans le but de mobiliser des citoyens autour de la question des mobilités douces et plus particulièrement de l'usage de la bicyclette dans leurs déplacements. Nous avons fédéré en 2021 près de 90 adhérents, démontrant qu'une telle association d'usagers de la bicyclette devenait essentielle sur le secteur du Haut Doubs. L'association est membre de la FUB, association nationale regroupant les associations d'usagers de la bicyclette et SVP a la possibilité dans ses statuts d'ester en Justice.

En octobre 2021 nous avons sollicité Monsieur Jean-Noël LAMBERT, chef de projets routiers au service Transport Mobilité de la DREAL Bourgogne Franche Comté pour aborder la question cyclable sur le projet d'aménagement de la RN57. Nous nous sommes rencontrés le 21 octobre 2021 et le projet initial nous a été présenté. Nous avons émis des remarques sur la cyclabilité de la zone. Monsieur LAMBERT nous a indiqué que la prochaine étape pour SVP serait de nous positionner lors de l'enquête publique qui aura lieu au printemps 2022 et à laquelle nous serons désormais conviés en tant qu'association d'usagers. Nous attendons toujours les invitations et regrettons de ne pas avoir été conviés directement par la commission d'enquête aux réunions publiques....

Le projet d'aménagement de la RN57 est un projet de mobilité majeur qui aura des conséquences sur la vie de l'agglomération pour les 20 ou 30 années à venir, c'est pourquoi nous tenons particulièrement à attirer votre attention sur l'importance de la qualité des aménagements que vous devrez faire en particulier pour les mobilités douces.

Dans le baromètre des villes cyclables réalisé fin 2021 par la FUB et qui recense la qualité du réseau cyclable sur Pontarlier, les principaux points noirs relevés sont l'entrée et la sortie de ville de Pontarlier. Un aménagement cyclable continu, lisible et sécurisant sur la sortie de Pontarlier nous parait donc indispensable.

Nous avons bien vu dans le projet établi que la question des mobilités douces a bien été prise en compte par vos experts, cependant ces aménagements ne nous paraissent pas de qualité suffisante par exemple pour qu'un parent de la Cluse et Mijoux laisse raisonnablement son enfant se rendre à vélo au collège ou au lycée à Pontarlier.

Vous basez l'essentiel de votre projet sur le recensement d'un nombre constant de 20 milliers de voitures quotidiennes permettant à un grand nombre de personnes de se rendre au travail et avec l'hypothèse de faire gagner 14minutes aux automobilistes. Votre rapport omet cependant que sans alternatives proposées, le trafic sera en constante augmentation. Vos données de trafic datent de 2012 et 2013, nous serions intéressés de connaître les données plus récentes. Notre région rurale est dépendante de la voiture et, au lieu de lui proposer des alternatives durables et économiques, vous apportez sur un plateau encore plus de place et de dépendance à l'automobile. Ce mode de déplacement est coûteux pour la santé des utilisateurs (la sédentarité et la pollution étant des causes majeures de mortalités) et coûteux à son usage (surtout à l'heure où le pétrole est à plus de 2€).

Rappelons que 75% des déplacements quotidiens font moins de 7km et que 60% des français seraient prêts à se déplacer à vélo s'ils se sentaient en sécurité (Source FUB O. SCHNEIDER).

Rappelons aussi que ces derniers années, sur le secteur de Pontarlier, nous avons eu moins de 20 jours de neige au sol et à peine une trentaine de jours où potentiellement le cycliste serait 'mouillé' lors de son déplacement et nous ne considérons pas cela comme un frein à l'usage.

Le vélo est un moyen de transport qui prend peu de place et qui est discret, il est par conséquent le grand oublié des aménagements. Nous aimerions que vous effectuez dans les prochains mois un comptage des cyclistes qui empruntent actuellement le secteur de la RN57 et qu'une évaluation du potentiel futur après aménagement de voies sécurisées soit calculé. Si 5% des usagers prennent leur vélo, nous retirons 1000 véhicules quotidiennement de la RN57 ce qui améliorerait aussi considérablement le trafic et les pollutions atmosphériques et sonores. En 2022 il y a une vraie aspiration des mentalités aux changements vers ces moyens de transport.

Concrètement, l'association SVP souhaite que vous apportiez les modifications suivantes:

- L'aménagement de la zone de la gare n'est pas suffisamment décrit dans votre projet, nous vous rappelons que la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) impose à chaque rénovation routière la création de voies cyclables et de trottoirs, un contournement par la rue des Remparts ne répondrait pas à la loi. La traversée de la ville ne serait pas non plus directe et lisible pour un usager qui se rendrait à la gare, un point central de la ville. Nous demandons donc d'inclure un trottoir et une voie cyclable dans cette portion d'aménagement.
- Sur la portion allant de la Cluse et Mijoux à Pontarlier (sens Suisse-France), vous devez rendre la voie cyclable prioritaire et supprimer les arrêts répétitifs aux intersections :
 - o Giratoire de la ZAC des rosiers
 - o A la desserte de COFRECO
 - Rue François VILLON
 - o Rue André de Chénier
 - Giratoire nouveau 'Carrefour Market'
 - Giratoire André Malraux

Soit 6 arrêts sur 1km alors que la loi prévoit qu'une voie cyclable doit suivre les mêmes priorités que la voie principale des véhicules.

Sur cette portion entre Pontarlier et la Cluse et Mijoux il y a une incohérence entre la coupe C et D page 41 et le synoptique de circulation page 49. La coupe montre une piste bidirectionnelle et le sens de circulation montre une piste unidirectionnelle. Il faut clarifier ce point. Une piste bidirectionnelle pose un vrai problème d'insertion dans la circulation des vélos au niveau de l'entrée du monument aux morts dans le sens France-Suisse et nous ne

recommandons pas de maintenir la piste bidirectionnelle car l'insertion sur la RN 57 serait trop dangereuse.

- Sur la portion allant de Pontarlier à Oye et Pallet, vous montrez dans la coupe page 41 une piste bidirectionnelle et dans le synoptique une piste unidirectionnelle. La piste bidirectionnelle a du sens dans cet aménagement car les cyclistes peuvent facilement se réinsérer dans la voie principale de circulation au niveau du giratoire de la ZAC des rosiers. Nous proposons de maintenir la piste bidirectionnelle. Toutefois le trottoir doit être localisé contre les maisons afin que les piétons soient en sécurité et ne soient pas surpris par l'arrivée des vélos dans les 2 sens.
- Les 2 gros points noirs de l'aménagement proposé sont les giratoires et l'impossibilité pour les cyclistes de se rendre à la Cluse et Mijoux (dans le sens Pontarlier Suisse).
 La bicyclette est un véhicule et doit être considéré comme tel, vous ne pouvez pas demander aux cyclistes de redevenir piéton à chaque intersection et à chaque giratoire. Notamment le giratoire qui dessert la ZAC des Rosiers qui nous parait dangereux, non intuitif et que les usagers ne prendront naturellement pas de la façon proposée.

Nous vous proposons à la place de faire des aménagements dits 'ronds-points néerlandais' comme le schéma ci-dessous.

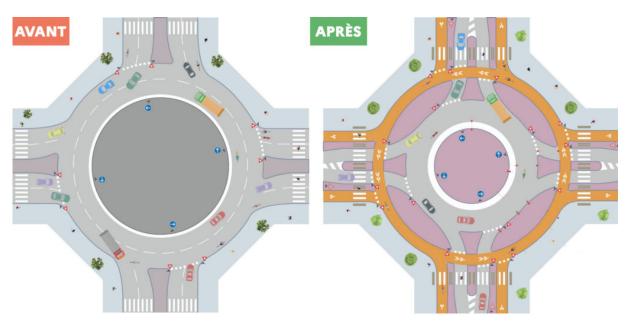


Figure 1: source CEREMA

Ce type d'aménagement permet aux cyclistes de s'intégrer de façon sécurisée et continue dans les ronds points. Il permet aussi aux automobiles de ralentir afin de sécuriser les traversées des piétons.

Vous pouvez aussi prévoir une surélévation afin de garantir une traversée plus sécurisée pour les piétons.

Enfin nous proposons un aménagement de voie dans le sens Pontarlier la Cluse et Mijoux pour les usagers qui ne se rendent pas vers Oye et Pallet. En effet, il n'y a pas d'aménagement prévu pour aller en toute sécurité vers la Cluse. Nous comprenons que l'ouvrage d'art vous pose problème pour élargir la voie (Pont au dessus de la RD 437). Vous pouvez cependant matérialiser la voie cyclable au sol en pointillés jaune afin de marquer la

distance à respecter pour doubler un cycliste. Un ralentissement des voitures de circulation ne serait pas un frein car les bouchons et ralentissements sont inexistants dans ce sens.

En outre, vous pourriez formaliser une zone de parking de covoiturage qui existe déjà de façon informelle. Vous devez renforcer l'accessibilité à ce parking de covoiturage avec la mise en place d'un parking sécurisé de vélos pour que les personnes puissent en même temps se rendre à la zone de covoiturage à vélo.

L'ensemble de nos propositions a pour but de rendre votre projet réellement durable avec une sécurisation complète des aménagements doux tout en les rendant lisibles et continues. Ces aménagements sont essentiels pour réduire notre dépendance à la voiture, au pétrole et favoriser une mobilité du quotidien moins sédentaire.

Ces améliorations vous permettront également de rendre votre projet conforme à la loi LOM et à un réel partage de la voie publique pour tous, sécurisante et inclusive.

Nous nous mettons à votre disposition pour discuter concrètement des ces améliorations.

Cordialement,

Selle Vous Plait Vélo Pontarlier Michel JEANNERET, président SVP